



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/51
19 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1124 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 1997, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une nouvelle période prenant fin le 31 janvier 1998. Dans la même résolution, le Conseil m'a par ailleurs prié de continuer de le tenir régulièrement informé et de lui présenter, trois mois après la date d'adoption de la résolution, un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), y compris les opérations de la MONUG. Comme suite à sa demande, j'ai présenté un rapport au Conseil de sécurité le 28 octobre 1997 (S/1997/827 et Add.1). Le présent rapport fait le point de la situation au 14 janvier 1998 et présente des recommandations concernant le processus de rétablissement de la paix et le rôle des Nations Unies dans les prochains mois.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial pour la Géorgie, M. Liviu Bota, et la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie, ont continué à déployer des efforts énergiques afin de faire avancer le processus de paix visant à régler le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. La réunion de haut niveau entre les parties géorgienne et abkhaze, qui s'est tenue à Genève du 23 au 25 juillet 1997 (voir S/1997/558/Add.1), sous la présidence de mon Représentant spécial, afin de déterminer les domaines dans lesquels des progrès politiques pourraient être réalisés, a finalement été reprise le 17 novembre.

3. Le 19 novembre, les deux parties ont adopté une déclaration finale dans laquelle elles ont notamment salué mes propositions visant à renforcer la participation de l'ONU dans le processus de rétablissement de la paix, approuvé un programme d'action et créé un mécanisme pour sa mise en oeuvre. Ce dispositif prévoit la création d'un conseil de coordination et la constitution de groupes de travail relevant de cet organe pour examiner les questions liées a) à la non-reprise des hostilités et aux problèmes de sécurité; b) aux réfugiés et aux personnes déplacées; et c) aux problèmes économiques et sociaux. Des

groupes d'experts distincts pourraient être créés pour étudier certains aspects des questions liées au règlement global du conflit. Les organes susmentionnés se réuniront sous la présidence de mon Représentant spécial ou de ses représentants autorisés, avec la participation des représentants de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, de représentants de l'OSCE et du groupe des Amis du Secrétaire général, en qualité d'observateurs. La Déclaration finale a également défini le statut du groupe des Amis du Secrétaire général dans le processus de paix, aux termes duquel ceux-ci pourront participer aux réunions, faire des déclarations et formuler des propositions mais ne seront pas parties aux négociations.

4. La première session du Conseil de coordination a eu lieu le 18 décembre à Soukhoumi, sous la présidence de mon Représentant spécial. Des représentants du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Banque mondiale et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que le Secrétaire de la Commission de coordination mixte bilatérale abkhazo-géorgienne, étaient également présents. Le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, a pris la parole à la séance d'ouverture. Les participants ont adopté un "Statut du Conseil de coordination", dans lequel ils ont souligné que le Conseil avait été constitué pour mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration finale adoptée antérieurement à Genève. À la conclusion de la session du Conseil, les trois groupes de travail se sont réunis sous la présidence de mon Représentant spécial et leurs programmes de travail respectifs ont été approuvés. Il a notamment été décidé de dépêcher, en février 1998, une mission d'évaluation des besoins en Abkhazie. À l'issue de la session, le chef de la délégation géorgienne, S. E. M. Vazha Lordkipanidze, a eu des entretiens avec M. Ardzinba, de même que les représentants du groupe des Amis du Secrétaire général. Les deux parties ont évalué de manière positive les résultats de la première session du Conseil. La prochaine session est prévue pour février 1998, à Tbilissi.

5. Les deux parties ont également eu des contacts bilatéraux. Elles sont convenues de rétablir certaines liaisons téléphoniques directes après plus de six mois d'interruption. Le 23 décembre 1997, un représentant des autorités abkhazes, M. Enver Kapba, s'est rendu à Tbilissi, où il a été reçu par le Président géorgien, M. Edouard A. Chevardnadze. Ils auraient examiné les questions relatives au règlement pacifique du conflit, au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et à la coopération économique. Le Secrétaire de la Commission mixte bilatérale de coordination a fait de nombreux voyages entre Tbilissi et Soukhoumi.

6. Durant la période à l'examen, des représentants de la Fédération de Russie se sont entretenus à plusieurs occasions avec les deux parties afin de faire avancer le processus de paix, y compris les négociations sur le projet de protocole pour un règlement du conflit abkhazo-géorgien portant notamment sur la question du statut politique futur de l'Abkhazie. Au début de novembre, S. E. M. Guennady Ilitchev, Envoyé spécial du Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, s'est rendu à Tbilissi. Les 8 et 9 décembre, le Vice-Premier Ministre russe, M. Valeri Serov, accompagné de M. Boris Pastukhov, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, s'est également rendu à Tbilissi où il a été reçu à deux reprises par le Président

Chevardnadze. Lors de la première quinzaine de décembre, le Ministre géorgien de la défense, le général Vardiko Nadibaidze, s'est rendu à Moscou. Au cours des deux semaines suivantes, le Président de la Commission des affaires étrangères de la Douma d'État de la Fédération de Russie, M. Vladimir Lukin, s'est rendu à Soukhoumi, où il s'est entretenu avec les dirigeants abkhazes. À la fin de décembre, M. Pastukhov s'est rendu à Soukhoumi, où il a eu des entretiens avec les dirigeants abkhazes et le commandant des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

7. Les États appartenant au groupe des Amis du Secrétaire général ont également maintenu des contacts avec les deux parties. Durant la période considérée, des fonctionnaires français et américains accrédités à Tbilissi ont participé à la réunion de Genève et à la session du Conseil de coordination tenue à Soukhoumi; ils se sont par ailleurs entretenus séparément dans cette ville avec les dirigeants abkhazes. Au début de novembre, le représentant de la Banque mondiale à Tbilissi, M. Joseph Owen, s'est également rendu à Soukhoumi pour y rencontrer les autorités abkhazes.

8. Le 16 décembre, le Parlement géorgien, lors d'une session extraordinaire, a demandé à ses propres organes subsidiaires d'évaluer l'efficacité des activités de l'ONU, de l'OSCE et de la CEI concernant le rétablissement de l'intégrité territoriale de la Géorgie, de même que le rôle des représentants géorgiens dans les activités de ces organisations internationales, et de faire rapport à ce sujet dans les quatre mois.

9. Au cours de la période à l'examen, le "Parlement" abkhaze a adopté un "projet de loi" sur les privatisations. Le Gouvernement géorgien a déclaré que cette "loi" était illégale et que son application risquait de compliquer le processus de règlement pacifique.

10. On notera un certain nombre d'autres initiatives politiques dans ce contexte. Le Président de l'Ukraine, M. Leonid Kuchma, a déclaré, lors d'une visite qu'il a effectuée en Géorgie du 28 au 30 octobre, que son pays était prêt à participer directement au processus de paix abkhazo-géorgien en dépêchant un contingent, sous les auspices de l'ONU, qui participerait aux opérations de maintien de la paix dans la zone du conflit (voir A/52/689). Le 14 novembre, le Président Chevardnadze a eu un entretien avec M. Ludwig Chibirov, dirigeant de l'Ossétie du Sud, qui a permis de faire progresser la question d'un règlement du conflit osséto-géorgien. Le Président Chevardnadze et le Président du Turkménistan, M. Saparmurat Nyazov, dans une déclaration conjointe faite le 5 décembre, ont condamné énergiquement tous les actes d'agression, les tendances séparatistes et les activités terroristes qui menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États (voir A/52/749).

11. Dans le résumé du Président adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Copenhague les 18 et 19 décembre, les ministres ont confirmé la volonté de l'organisation de continuer à soutenir les efforts déployés par l'ONU en vue d'un règlement global durable du conflit en Abkhazie (Géorgie), et notamment d'un prompt retour, dans des conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers, sous supervision internationale et dans le cadre des activités de relèvement après le conflit. Ils ont déclaré que l'organisation était prête à examiner la question d'un

renforcement du Bureau chargé de la protection des droits de l'homme, établi à Soukhoumi par l'ONU et l'OSCE.

III. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

12. Le HCR, le CICR, Acción contra la Hambre (ACH) et Médecins sans frontières (MSF-France) sont toujours les principaux organismes venant en aide à la population civile en Abkhazie. Au mois de décembre, l'UNICEF a évalué les programmes psychosociaux destinés aux enfants en Abkhazie en vue d'étendre ces programmes à d'autres parties de la région. Le HCR a augmenté sa présence en Abkhazie, avec l'arrivée d'un chef de bureau recruté sur le plan international et l'affectation d'un Volontaire des Nations Unies au bureau de Soukhoumi. Dans le cadre de son programme multisectoriel, il continue de fournir des matériaux de construction aux civils qui ont besoin d'aide pour reconstruire leur maison et, en collaboration avec ACH, il a réparé 31 écoles dans l'ensemble de l'Abkhazie et a commencé à remettre en état l'hôpital de Tqvarcheli. En outre, il a récemment entamé des activités de renforcement de la capacité en collaboration avec une organisation non gouvernementale humanitaire locale, Peace and Accord. Le CICR pour sa part a récemment développé son programme de soins à domicile destiné aux personnes extrêmement vulnérables. Dans la vallée du Kodori, ce sont le CICR et l'organisation Counterpart International qui répondent aux besoins, en particulier dans les domaines de la santé et de l'enseignement. L'organisation Halo Trust a commencé des activités de déminage.

13. En raison de l'insécurité qui continue de régner dans la région, la situation est dangereuse pour les organismes d'aide dont les agents et les biens sont menacés. Des incidents survenus récemment – explosion d'une mine au passage du véhicule d'un organisme humanitaire, violentes attaques dirigées contre des membres d'organismes humanitaires et pillage des biens de ces organismes – sont particulièrement inquiétants et donnent à penser qu'en fait la situation s'aggrave. Les organismes d'aide ont de nouveau fait part de leurs préoccupations aux deux parties au conflit et leur ont demandé de faire le nécessaire pour que leurs programmes de sauvetage puissent continuer à toucher les civils dans le besoin.

14. L'appui que la communauté internationale des donateurs offre aux programmes d'aide humanitaire en Abkhazie n'est toujours pas suffisant pour faire face aux besoins. Toutefois, les deux parties s'étant engagées à accroître leur coopération sociale et économique après la réunion de Genève, il semble que cet appui va se renforcer, en particulier celui qui est offert par les États-Unis. On espère que les donateurs verseront sans tarder leurs contributions, de façon que les programmes actuels puissent être maintenus. En octobre, le Département des affaires humanitaires, en collaboration étroite avec le HCR et d'autres organismes, a organisé une visite dans la région à l'intention de l'Agence suédoise de développement international.

15. Le Bureau des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) poursuit ses travaux. Pendant la période considérée, la question de la langue d'enseignement dans les écoles de la région de Gali a retenu particulièrement l'attention, les Abkhazes cherchant à remplacer le géorgien par le russe dans les trois premières classes du primaire. Une attention particulière a aussi été prêtée à l'amélioration des conditions en

vue du retour dans la région de Gali des réfugiés et personnes déplacées, ainsi qu'à la suite donnée aux accusations de violation des droits de l'homme dans la région.

IV. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

16. Pendant la période considérée, la MONUG a continué d'opérer dans les zones de sécurité et d'armement limité des secteurs de Zugdidi et de Gali et dans certaines parties de la vallée du Kodori. Le nouveau modus operandi – qui avait été adopté temporairement en raison des problèmes persistants de sécurité se posant dans la zone de la mission à la suite de la prise d'otages du 16 septembre 1997 – est toujours en vigueur (voir S/1997/827, par. 13). Malgré les restrictions qui en résultent, le chef des observateurs militaires continue de penser que la MONUG est en mesure d'observer et de vérifier le respect par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994 (S/1994/583 et Corr.1, annexe I). La Mission continue de maintenir trois bases et un quartier général de secteur dans le secteur de Zugdidi et dans celui de Gali (voir carte). En outre, elle a une base dans la vallée du Kodori, qui est occupée périodiquement par des observateurs basés à Soukhoumi.

17. Au 15 janvier 1998, la Mission était composée de 106 observateurs militaires provenant de 22 pays (voir annexe). Toutefois, compte tenu du nouveau modus operandi, qui prévoit notamment que les patrouilles se font obligatoirement par groupes de deux véhicules, et compte tenu aussi des recommandations faites par l'équipe de sécurité des Nations Unies qui s'est rendue dans la zone de la mission du 5 au 15 novembre 1997 (voir S/1997/827, par. 15), il a été décidé que les effectifs de la Mission seraient de nouveau portés à 136 observateurs, comme autorisé par le Conseil dans sa résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994.

18. Des arrangements sont en cours pour doter la MONUG d'un hélicoptère (voir S/1997/827, par. 14). Cet appareil sera utilisé en cas d'évacuations médicales et il servira à des fins opérationnelles, y compris la surveillance de zones inaccessibles, comme la vallée du Kodori pendant l'hiver. Des arrangements sont en cours aussi pour doter la Mission de véhicules protégés contre les projectiles. On espère que, grâce à ces véhicules et à l'hélicoptère, la MONUG pourra effectuer des patrouilles dans toute la zone de la mission sans mettre indûment en danger la vie des observateurs militaires.

19. Conformément à ce qui avait été prévu, l'équipe de sécurité des Nations Unies qui, comme on vient de le mentionner, s'est rendue dans la zone de la mission en novembre 1997, a organisé un stage de "formation de formateurs" sur les procédures à suivre en cas de prise d'otages et elle a fait une enquête pour déterminer si d'autres mesures de sécurité s'imposaient. Plusieurs de ses recommandations concernant l'amélioration de la sécurité des observateurs militaires sont actuellement en cours d'exécution, y compris la formation de nouveaux observateurs aux procédures à suivre en cas de prise d'otages.

20. Les réunions quadripartites hebdomadaires présidées par le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, qui avaient repris le 27 août 1997 après

/...

avoir été suspendues pendant deux mois, ont de nouveau été suspendues le 19 novembre, lorsque la partie abkhaze a protesté contre le fait que la délégation géorgienne comprenait des représentants de la République autonome d'Abkhazie en exil. Des représentants des deux parties se sont pourtant rencontrés le 24 décembre pour parler d'un échange de prisonniers et du rapatriement des dépouilles de ceux qui avaient été tués pendant les hostilités. Cette rencontre a abouti à l'accord suivant : le Gouvernement géorgien recevrait un prisonnier et les dépouilles d'une victime en échange de deux civils abkhazes.

21. La MONUG continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales opérant des deux côtés de l'Inguri. Elle échange régulièrement des informations avec eux, leur fournit des escortes s'ils le demandent et les aide à acheminer l'aide humanitaire à la population dans la zone de conflit.

V. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX
DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

22. La MONUG continue d'observer les activités de la force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de 1994. La coopération se poursuit sur le terrain entre les deux opérations, sous forme de réunions régulières, d'échanges d'information et d'assistance mutuelle. Des exercices sont organisés périodiquement pour que soient bien au point les procédures de sécurité conclues entre les deux opérations. En outre, des réunions de coordination relatives aux questions de sécurité ont lieu régulièrement au niveau des secteurs. Après la relève des forces de la CEI opérant dans la zone de la mission, plusieurs des unités nouvellement déployées ont commencé à mener des patrouilles limitées 24 heures sur 24. Le chef des observateurs militaires estime que de telles patrouilles amélioreront la sécurité dans la région.

VI. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Généralités

23. La situation dans les zones d'armement limité et de sécurité des secteurs de Gali et de Zugdidi reste instable et tendue. Les attaques armées lancées contre les forces abkhazes et les installations appartenant aux autorités abkhazes ont sensiblement augmenté pendant la période considérée, surtout dans les semaines qui ont précédé la réunion de Genève. Ces attaques ont également fait quelques victimes dans la force de maintien de la paix de la CEI. Pour la première fois depuis le début de leur action, les éléments armés ont pris pour objectifs d'importantes installations et des équipements collectifs, tels que voies ferrées, systèmes de distribution d'électricité, ponts et restaurants. La situation générale de la sécurité dans la zone de la mission s'est aussi détériorée du fait de l'augmentation de la fréquence des activités criminelles, y compris meurtres et prises d'otages.

B. Zones de sécurité et d'armement limité

24. La situation dans les zones de sécurité et d'armement limité du secteur de Gali s'est détériorée, surtout en octobre et en novembre, mois pendant lesquels se sont produits plusieurs incidents graves. Le 11 novembre, une explosion au poste de transformateurs électriques de Gali a endommagé deux des trois transformateurs et interrompu l'alimentation en électricité dans une zone assez vaste comprenant la ville de Gali et ses environs ainsi que la ville de Zugdidi. Le 14 novembre, un camion d'approvisionnement de l'armée abkhaze a sauté sur une mine au nord du canal de Gali et sept soldats ont été blessés. Le 1er décembre, le quartier général de la milice abkhaze à Gali a été attaqué à la grenade antichar et à l'arme automatique. Un autre incident s'est produit le 7 janvier 1998 : la milice abkhaze a arrêté un autocar transportant une trentaine de passagers à un endroit que les autorités abkhazes considèrent comme un point de passage illégal du Linguri, et elle a détenu huit personnes. Le même jour, la milice abkhaze a traversé le Linguri vers le sud et a arrêté une personne soupçonnée de participer à des activités armées. Tous ceux qui avaient été arrêtés ont par la suite été relâchés. La MONUG a protesté contre le fait que la milice avait traversé le Linguri. Le 9 janvier, le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie a fait une déclaration au sujet de cet incident (S/1998/25, annexe).

25. Plusieurs attaques soit directes soit menées à l'aide de mines télécommandées ont été signalées. Ces attaques, qui continuent à viser essentiellement la milice abkhaze et la force de maintien de la paix de la CEI, ont fait 12 blessés. La situation dans la zone de Zugdidi est également restée instable pendant la période considérée. Pour la première fois depuis le début de l'utilisation de mines, en mars 1996, plusieurs explosions se sont produites dans cette région, tuant une personne.

26. Les autorités abkhazes en exil ont déployé environ 250 policiers, qui ne relèvent pas de la police de Zugdidi mais ont leur propre chaîne de commandement. Leur objectif déclaré est d'empêcher les groupes armés de pénétrer au nord du Linguri. Pendant une partie des mois d'octobre et de novembre, les policiers, qui ont des papiers d'identité délivrés par le Ministère de l'intérieur de la Géorgie, ont patrouillé le long de la rive sud du Linguri. Ils se limitent maintenant à un point de contrôle du côté géorgien, près du pont principal.

27. Les deux parties continuent à violer l'Accord du 14 mai 1994. Pendant la période considérée, la MONUG a signalé 41 violations commises par le Gouvernement géorgien et 19 par la partie abkhaze. Il s'agissait le plus souvent de violations mineures, des soldats se trouvant sans arme dans la zone de sécurité. La MONUG a également signalé que ces violations n'affectaient pas la situation sur le terrain. D'autres violations de l'Accord de Moscou (voir S/1997/827, par. 25), qui se produisent depuis longtemps, continuent d'être commises, en dépit des protestations répétées soulevées par la MONUG auprès du Gouvernement géorgien et des autorités abkhazes.

C. Vallée du Kodori

28. L'état de la route qui mène à la vallée du Kodori s'est considérablement détérioré à la suite de glissements de terrain. Au cours de la période considérée, la MONUG a continué à effectuer des patrouilles dans la vallée, mais, depuis le début du mois d'octobre, elle n'a pu se rendre que jusqu'au poste de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI près du village de Lata.

29. Il semblerait que la situation dans la vallée du Kodori soit devenue instable à la suite du meurtre d'un soldat abkhaze près de Lata, la nuit du 16 novembre. La même nuit, le bâtiment occupé par la police géorgienne près d'Adjara aurait aussi été la cible d'une attaque durant laquelle un policier géorgien a été tué.

VII. ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

30. Avec l'assistance d'organismes des Nations Unies et d'organismes extérieurs à l'ONU, le Gouvernement géorgien continue à coordonner avec succès les activités menées par les donateurs à des fins humanitaires et à des fins de développement. Le 11 décembre, une réunion d'un groupe consultatif a eu lieu à Paris sous les auspices de la Banque mondiale. À cette occasion, le Gouvernement a présenté un tableau détaillé de la situation économique actuelle du pays et de ses perspectives de développement au cours des prochaines années.

31. Le pays n'a plus à faire face aux problèmes économiques critiques avec lesquels il était aux prises au cours des années qui ont immédiatement suivi l'indépendance. Les taux de croissance économique enregistrés au cours des dernières années en sont la preuve. L'inflation est désormais jugulée, la valeur de la monnaie nationale (le lari) est stable par rapport au dollar des États-Unis et le déficit public reste dans les limites négociées avec les institutions de Bretton Woods. En outre, le Gouvernement a mené à bonne fin les négociations en vue du rééchelonnement de sa dette extérieure.

32. Il importe toutefois de souligner que la population géorgienne a dû consentir à de gros sacrifices. La discipline financière rigoureuse imposée par la politique économique du Gouvernement s'est traduite par une réduction importante des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il convient de veiller à ce que les effets néfastes de la transformation économique sur le secteur social ne compromettent pas la stabilité économique du pays ni sa croissance économique à long terme. Si c'est en définitive au Gouvernement géorgien qu'il appartient de résoudre les problèmes qui se posent à cet égard, le soutien continu de la communauté internationale, en particulier dans le secteur de l'énergie et dans le secteur social, joue également un rôle déterminant.

33. Le Gouvernement a indiqué que, pour remédier à la grave crise énergétique et rétablir un approvisionnement adéquat, il avait l'intention de lancer un programme de privatisation et de veiller à ce que les consommateurs paient leurs factures, les taux de paiement étant particulièrement faibles à l'heure actuelle, en particulier dans le cas des ménages.

34. Enfin, le Parlement a approuvé une nouvelle loi visant à lutter contre la corruption. Le Gouvernement a élaboré un programme national de lutte contre ce fléau qui doit être mis en oeuvre avec l'appui du PNUD et de la Banque mondiale. La réforme en cours du secteur judiciaire devrait contribuer à faciliter l'application de la nouvelle loi et la mise en oeuvre de ce programme.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

35. Par sa résolution 51/236 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 18 580 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, ledit montant devant être mis en recouvrement à raison de 1 548 375 dollars par mois sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission. En outre, le 11 décembre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 1 653 600 dollars pour améliorer la sécurité du personnel de la MONUG et créer des conditions propices à l'exécution de son mandat.

36. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 janvier 1998, comme il est recommandé au paragraphe 41 ci-dessous, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 1998 serait limité au montant du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/236 et des engagements supplémentaires autorisés par le Comité consultatif. Je ferai rapport à l'Assemblée sur les ressources supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires, le cas échéant, aux fins du financement de la Mission au-delà du 30 juin 1998.

37. Au 31 décembre 1997, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUG s'élevait à 6,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 1,6 milliard de dollars.

IX. OBSERVATIONS

38. Les importants travaux préparatoires effectués au cours de la période considérée devraient permettre au processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie de progresser sensiblement : ainsi, les efforts menés par l'ONU dans le cadre de ce processus ont été revitalisés encore davantage, en étroite coordination avec la Fédération de Russie, en sa capacité de facilitatrice, et, avec l'OSCE, le rôle du groupe des Amis du Secrétaire général a été clarifié et a fait l'objet d'un accord, et la déclaration adoptée à l'issue de la réunion de Genève, le 19 novembre, comprend désormais un plan d'application.

39. Les mécanismes politiques nécessaires pour traiter les ramifications militaires, politiques et économiques du processus de paix sont désormais en place : le Conseil de coordination et trois groupes de travail ont été établis et se sont déjà réunis pour la première fois à Soukhoumi en décembre 1997. De nouvelles réunions sont prévues en janvier 1998 pour les groupes de travail, en février pour le Conseil de coordination qui se réunira à Tbilissi, et en mars et avril pour le mécanisme de haut niveau de Genève. En conséquence, les progrès dépendent maintenant plus que jamais de la volonté des deux parties de négocier

sérieusement et de coopérer de manière constructive avec mon Représentant spécial pour atteindre des résultats concrets. J'engage également les parties à continuer à élargir leurs contacts bilatéraux. Il est urgent que des progrès soient réalisés dans le domaine du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays pour accroître la crédibilité du processus de paix.

40. Grâce en partie aux mesures supplémentaires prises pour assurer la sécurité de la Mission, la MONUG a pu, au cours de la période considérée, s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans un environnement relativement sûr. Je suis convaincu que le déploiement de véhicules protégés contre les projectiles et d'un hélicoptère, ainsi que l'application des recommandations de l'équipe de sécurité, contribueront à renforcer la sécurité des observateurs militaires non armés de la Mission. En dépit toutefois des mesures de précaution qui pourront être prises, il convient de garder présent à l'esprit qu'à la MONUG, comme dans de nombreuses autres opérations de maintien de la paix qui se déroulent dans des zones où les conditions locales sont dangereuses, les observateurs militaires ne sont jamais entièrement en sécurité.

41. Considérant que la présence de la MONUG continue à être un facteur stabilisateur dans la région et contribue à promouvoir le processus politique, et compte tenu des mesures déjà prises pour favoriser la réalisation de progrès concrets dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUG pour une période supplémentaire de six mois, jusqu'au 31 juillet 1998, sous réserve d'un examen de la situation par le Conseil au cas où des changements seraient apportés au mandat de la force de maintien de la paix de la CEI.

42. Je voudrais, en conclusion, saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, le chef des observateurs militaires, le général de division Harun Ar-Rashid, ainsi que le personnel militaire et civil placé sous leur autorité, du dévouement et de la persévérance avec lesquels ils continuent de s'acquitter, dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, des tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité.

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 15 janvier 1998

<u>Pays</u>	<u>Observateurs militaires</u>
Albanie	1
Allemagne	10
Autriche	4
Bangladesh	9
Danemark	5
Égypte	4
États-Unis d'Amérique	4
Fédération de Russie	3
France	5
Grèce	4
Hongrie	5
Indonésie	4
Jordanie	6
Pakistan	5
Pologne	4
République de Corée	4
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	5
Turquie	4
Uruguay	4
<u>Total</u>	<u>106</u>

